

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1403

présenté par

M. Leclerc, M. Bony, M. Descoeur, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras et Mme Corneloup

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l’alinéa 27, supprimer les mots :

« un ou ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 28, supprimer les mots :

« Le ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rendre obligatoire la tenue d’entretiens avec plusieurs membres de l’équipe clinicobiologique pluridisciplinaire du centre où doit être réalisée l’assistance à la procréation.